



FORMATION À LA DOCUMENTATION DE CAS DE TORTURE

**DU 22 AU 24 NOVEMBRE 2012
A L'HÔTEL BELVÉDÈRE**

L'ACAT-France et TRIAL organisent une formation d'avocats et de défenseurs des droits de l'homme tunisiens à la documentation de cas de torture. Cette formation a pour objectif de renforcer les capacités d'investigation et d'action des avocats et des défenseurs des droits de l'homme face aux allégations de torture et de mauvais traitements.

JEUDI 22 NOVEMBRE 2012

9h00 : Accueil des participants

9h30 : Introduction de la formation

9h45 : La torture en droit international

- Définition de la torture et des mauvais traitements selon la Convention contre la torture et la jurisprudence internationale
- Obligations de la Tunisie en tant qu'État membre de la Convention

11h00 : Pause café

11h30 : La justice tunisienne et la problématique de la torture

- Présentation du droit national applicable : définition de la torture en droit tunisien ; problème de la prescription ; non rétroactivité de la loi pénale et champ d'application temporel de la loi

13h00 : Déjeuner

14h30 : Échange de bonnes pratiques

- Table ronde avec des avocats tunisiens qui défendent des victimes de torture dans des procès en cours : problème d'accès aux archives, manque de coopération de la police judiciaire, absence de poursuite des magistrats et des médecins

16h30 : Pause café

17h00 : Conclusion de la première journée

VENDREDI 23 NOVEMBRE 2012

9h00 : Comment documenter un cas de torture ?

10h30 : Pause café

11h00 : Les procédures de saisine des mécanismes internationaux

12h30 : Déjeuner

14h00 : La jurisprudence des mécanismes internationaux

15h30 : Pause café

16h00 : Introduction à la justice pénale internationale

- Sources et principes généraux de droit pénal international
- Catégories de crimes internationaux
- Différentes définitions de la torture en droit pénal international
- La responsabilité en droit international pénal
- La CPI et le principe de la complémentarité
- Interaction entre les tribunaux nationaux et internationaux

17h30 : Conclusion de la deuxième journée

SAMEDI 24 NOVEMBRE 2012

9h00 : définitions de la torture en droit pénal international

10h30 : Pause café

11h00 : La compétence universelle

- Définition de la compétence universelle
- Règlementations et jurisprudences nationales et internationales en matière de compétence universelle

13h00 : Déjeuner

14h30 : Cas pratiques

17h00 : Conclusion de la formation